



Charte des activités de la Retraite Sportive de Viriat

Préambule

La Retraite Sportive de Viriat a pour vocation de permettre à ses adhérents de pratiquer une activité physique dans un esprit de convivialité, de respect, de solidarité et de sécurité.

Cette charte peut être complétée par une fiche complémentaire pour certaines disciplines plus spécifiques proposées par l'association. Elle s'applique à tous les adhérents, quel que soit leur choix d'activité.

1. Les valeurs de l'association

Chaque adhérent s'engage à :

- pratiquer son activité dans un esprit de respect, d'entraide et de bienveillance ;
- favoriser une ambiance conviviale et accueillante ;
- respecter les différences, les opinions et les capacités de chacun ;
- contribuer à l'image positive de l'association.

2. Responsabilité de chacun

Chaque participant :

- s'assure que son état de santé est compatible avec la pratique de l'activité choisie ;
- respecte les consignes données par les animateurs bénévoles ;
- adopte un comportement responsable pour sa sécurité et celle du groupe ;
- informe l'animateur de toute difficulté susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement de l'activité.

3. Respect des animateurs bénévoles

Les animateurs organisent les activités dans le respect des règles de la Fédération et de l'association.

Chaque adhérent s'engage à :

- respecter leurs décisions concernant l'organisation et la sécurité ;
- suivre les consignes données avant et pendant l'activité ;
- faire preuve de courtoisie et de coopération.

4. Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous.

Chaque participant :

- respecte les règles spécifiques à chaque discipline ;
- utilise un équipement adapté et en bon état ;
- reste vigilant tout au long de l'activité
- ne met pas en danger les autres participants.

5. Ponctualité et organisation

Afin de garantir le bon déroulement des activités :

- chacun respecte les horaires et lieux de rendez-vous ;
- les consignes d'organisation sont respectées.

6. Respect de l'environnement

Les adhérents veillent à préserver les espaces naturels et les lieux fréquentés.

Ils s'engagent notamment à :

- ne laisser aucun déchet ;
- respecter la faune, la flore et les propriétés traversées ;
- adopter un comportement écoresponsable.

7. Convivialité

Les activités de la Retraite Sportive de Viriat reposent sur le plaisir de pratiquer ensemble.

Chaque adhérent participe à créer un climat de confiance, d'entraide et de bonne humeur, en restant attentif aux autres membres du groupe.

Conclusion

En adhérant à la Retraite Sportive de Viriat, chaque membre s'engage à respecter le présent tronc commun ainsi que les règles propres à la ou aux disciplines qu'il pratique.

Ces engagements contribuent à garantir des activités agréables, conviviales et sécurisées pour tous.

Juillet 2026